

## ARRÊTÉ N° 2018 – 36

*Relatif aux responsables pédagogiques des certificats d'établissement*

### **Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,**

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 26 avril 2008 créant le certificat de formation à l'expertise judiciaire ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 28 novembre 2009 créant le certificat Management des hommes ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2010 créant le certificat gestion des conflits et médiation ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 14 mai 2011 créant le certificat communication stratégique et institutionnelle ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2011 créant le certificat gestion et prévention des risques psycho-sociaux ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2012 créant le certificat de perfectionnement à l'expertise judiciaire ;
- Vu** les délibérations du conseil d'administration du 25 avril 2015 créant le certificat Pluralité religieuse, droit et laïcité et le certificat Audit Légal ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 3 octobre 2015 créant le certificat HR School ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 2 avril 2016 créant le certificat d'Etudes sur le Monde Arabe Contemporain ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 2 juillet 2016 créant le certificat Dirigeant d'association ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 mars 2017 créant le certificat sur l'Espagne et l'Amérique Latine ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 14 octobre 2017 créant le certificat formation des élus ;
- Vu** les délibérations du conseil d'administration du 9 juin 2018 créant le certificat entrepreneuriat, le certificat gouvernance des âges et le certificat responsabilités sociétales des organisations ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont nommés responsables pédagogiques des certificats d'établissement :

- Certificat Audit Légal : Bernard AUBERT
- Certificat Communication stratégique et institutionnelle : Philippe ALDRIN
- Certificat d'Etudes sur le Monde Arabe Contemporain : Bassam TABIKH
- Certificat d'Etudes sur l'Espagne et l'Amérique Latine : Emilie ROMERO
- Certificat d'Etudes Politiques (pour les étudiants internationaux) : David COATES
- Certificat Dirigeant d'association : Alexandre MET-DOMESTICI
- Certificat Entrepreneuriat : Nathalie FERRIERE
- Certificat Formation à l'expertise judiciaire : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Formation des élus : Yves LUCHAIRE
- Certificat Gestion des conflits et médiation : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Gouvernance des âges : Anne MEYER-HEINE

**Le Directeur**

- Certificat HR School : Sandra MONTCHAUD
- Certificat Management des hommes : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Perfectionnement à l'expertise judiciaire : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Pluralité religieuse, droit et laïcité : Franck FREGOSI
- Certificat Prévention et gestion des risques psychosociaux : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Responsabilité sociétale des organisations : Franck BIGLIONE et Alexandre MET-DOMESTICI

**Article 2 :** Les responsables assurent, dans le cadre fixé par la délibération du Conseil d'administration qui le crée, la direction pédagogique du certificat.

A ce titre, ils réunissent et coordonnent les équipes enseignantes, supervisent l'organisation des emplois du temps, veillent au bon déroulement des enseignements, des examens éventuels et des délibérations.

**Article 3 :** Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 novembre 2018

*Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités,  
Directeur.*



**DATE D’AFFICHAGE :**

16.11.18

